

	Cartes d'identité		Passeports	
	1ère demande	Renouvellement	1ère demande	Renouvellement
Personne Mineure	N° de Pré-demande et/ou QR code de moins de 6 mois (démarche en ligne sur ants.gouv.fr) pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande		N° de Pré-demande et/ou QR code de moins de 6 mois (démarche en ligne sur ants.gouv.fr) pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande	
	Les mineurs doivent être accompagnés d'un responsable légal.		Les mineurs doivent être accompagnés d'un responsable légal.	
	Présence obligatoire du mineur de moins de 12 ans seulement au dépôt du dossier		Présence obligatoire du mineur de moins de 12 ans seulement au dépôt du dossier	
	Présence obligatoire du mineur à partir de 12 ans au dépôt du dossier et au retrait du titre		Présence obligatoire du mineur à partir de 12 ans au dépôt du dossier et au retrait du titre	
	Acte de naissance de moins de 3 mois si la ville de naissance n'est pas dématérialisée.		Acte de naissance de moins de 3 mois si la ville de naissance n'est pas dématérialisée ou CNI valide	
	Photos d'identité de - 6 mois et ressemblantes (non découpées - non collées - plaquette neuve)		Photos d'identité de - 6 mois et ressemblantes (non découpées - non collées - plaquette neuve)	
	1 justificatif de domicile des parents de - 1 an (facture eau, gaz, électricité, internet, téléphone fixe, attestation assurance habitation, avis d'imposition sur les revenus, échéancier impôts, quittance de loyer si agence)		1 justificatif de domicile des parents de - 1 an (facture eau, gaz, électricité, internet, téléphone fixe, attestation assurance habitation, avis d'imposition sur les revenus, échéancier impôts, quittance de loyer si agence)	
	1 pièce d'identité, en cours de validité, du parent qui fait la demande		1 pièce d'identité, en cours de validité, du parent qui fait la demande	
			Timbre fiscal 17 euros (-15 ans), 42 euros (15/17 ans)	
CAS PARTICULIERS		Si CNI périmée depuis + 5 ans : 1 passeport valide ou périmé depuis - de 5 ans OU 1 copie intégrale d'acte de naissance si la ville de naissance n'est pas dématérialisée.		Si Passeport périmé depuis + 5 ans : 1 CNI valide ou périmée depuis - de 5 ans OU 1 copie intégrale d'acte de naissance si la ville de naissance n'est pas dématérialisée.
		En cas de vol : la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat)		En cas de vol : la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat)
		En cas de perte : la déclaration de perte (peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier) OU à télécharger sur le site service-public.fr		En cas de perte : la déclaration de perte (peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier) OU à télécharger sur le site service-public.fr
		Uniquement en cas de perte ou de vol : 1 timbre fiscal d'un montant de 25 euros		
	Si parents séparés ou divorcés : Jugement mentionnant le mode de garde du mineur ou autorisation conjointe accord établissement CNI/Passeport, signée + Cartes d'identité des 2 parents (originales) + justificatif de domicile du 2ème parent (si Garde alternée)			